



## Un huissier veut saisir les bien de mon ami

Par **mic974**, le **11/03/2015** à **16:19**

bonjour a tous,

Mon ami a contracté un crédit a la consommation auprès d'une banque, et il a arrêté de payer ces crédit en se retrouvant au chômage et se retrouve aujourd'hui avec une condamnation du Tribunal d'Instance, sauf qu'il a proposé un échéancier a l'huissier de justice et celui si a refusée. Mon ami restant a mon domicile car sa famille la mis dehors pour des raison personnel. Il n'a ni attestation hébergement, ni titre, ni courrier arrivant chez moi, mais l'huissier et venue chez moi avec un commande de saisie vente et veut saisir mes bien m'appartenant. Comment puis-je empêchée que l'huissier saisisse mes bien car ces mon héritage, je n'ait pas de facture car ma mère et décédée il y a deux ans et ma tout laissé. De plus le bail est a mon nom ainsi que tout les facture de mon logement (eau, edf, téléphone fixe). Je suis perdue il m'ont laissé huit jours. Je refuse de payer les dette de mon ami, il a fait un crédit qu'il assume et ce n'ait pas a moi de payer pour ces connerie. Svp aidée moi.

Par **domat**, le **11/03/2015** à **17:58**

bjr,

comme votre ami est domicilié chez vous, cela est considéré comme son domicile surtout si c'est son adresse pour les services fiscaux.

si ce n'est pas son domicile comment a fait l'huissier pour le retrouver ?

ayant été condamné par un tribunal, le créancier ou son huissier n'ont aucune obligation d'accepter un échéancier que votre ami aurait du proposer avant la procédure judiciaire.

vous devez faire la preuve que les meubles vous appartiennent par les factures, photos, témoignages attestant que les meubles appartenait à votre mère.

vous pouvez également payer pour votre ami et comme c'est votre ami, il vous remboursera.  
cdt

Par **mic974**, le **11/03/2015** à **18:38**

Bonjour,

Et bien non il n'ait pas domiciliée chez moi, de plus il ne reçoit pas de lettre a mon domicile, je lui ait laissé juste une chambre provisoirement, et pas question que je paye a sa place, j'ai deux enfant et je travail, de plus si je doit l'hébergée provisoirement et payer a sa place se seras le comble. Mais plus sérieusement comment prouvé a cette huissier que tout mes meuble sont a moi, de plus le bail et a mon nom, l'edf et les facture d'eau bien avant qu'il ne

prenne se crédit, d'ailleurs ce crédit en aucun cas il n'ait mentionnée mon adresse, de plus il pourrait payer ces dette avec sont rsa!!! Jsuis stupéfiée que la lois condamne les gens qui n'ont rien a voir avec cette histoire.